



## PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

### Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Affaire suivie par Pascal MAGOAROU  
Tél : 02.32.18.95.68  
Fax : 02.32.18.95.83  
Mél : [ddtm-madise@seine-maritime.gouv.fr](mailto:ddtm-madise@seine-maritime.gouv.fr)

Rouen, le 15 MAI 2012

LE PREFET  
de la Région de Haute-Normandie  
Préfet de la Seine-Maritime

### ARRETE

**Objet :** Arrêté délimitant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur la Vallée de l'Yères

**VU :**

- le code de l'environnement, notamment ses articles L212-3 à L211-11 et R212-26 à R212-28 ;
- le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands approuvé par le préfet coordonnateur de bassin du bassin Seine-Normandie le 17 novembre 2009 et notamment sa disposition 161 et son annexe 8,
- la proposition du Président du Syndicat du Bassin Versant de l'Yères et de la Côte du 25 juillet 2011 d'élaborer un schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le territoire du bassin versant de l'Yères et de porter ce projet fédérateur,
- l'avis du comité de bassin Seine-Normandie en date du 14 décembre 2011,
- l'avis réputé favorable du Conseil Général de Seine-Maritime,
- l'avis réputé favorable du Conseil Régional de Haute-Normandie,
- l'avis favorable des communes de Assigny, Aubermesnil-aux-Erables, Auquemesnil, Baromesnil, Biville-sur-Mer, Clais, Criel-sur-Mer, Cuverville-sur-Yères, Flocques, Gouchaupré, Guilmécourt, Grandcourt, Réalcamp, Saint-Germain-sur-Eaulne, Saint-Quentin-au-Bosc, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Riquier-en-Rivière, Sept-Meules, Villy-sur-Yères,
- l'avis réputé favorable des communes de Auvilliers, Bailly-en-Rivière, Brunville, Callengeville, Canehan, Dancourt, Etalondes, Fallencourt, Foucarmont, Fresnoy-Folny, Greny, Landes-Vieilles-et-Neuves, Le-Caule-Sainte-Beuve, Melleville, Mesnil-Reaume, Penly, Preuseville, Puisenval, Rétonval, Saint-Léger-aux-Bois, Saint-Pierre-des-Jonquières, Saint-Rémy-Boscrocourt, Smermesnil, Tocqueville-sur-Eu, Tourville-la-Chapelle, Le Tréport, Vatierville, Villers-Sous-Foucarmont,

.../...

- l'avis défavorable de la commune d'Avesnes-en-Val,

**CONSIDERANT :**

que la qualité des eaux douces superficielles, souterraines et des eaux littorales, la lutte contre les ruissellements et l'érosion des sols, la préservation des zones humides et de la diversité des habitats naturels, la continuité écologique sont des enjeux du bassin versant de l'Yères constatés et listés à l'annexe 8 du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, et que la mise en place d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux est un outil approprié au regard de ces enjeux,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Seine-Maritime,

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la vallée de l'Yères est délimité selon la carte et la liste des communes jointes en annexes 1 et 2 au présent arrêté (communes en totalité ou partiellement concernées).

**Article 2 :**

Le préfet de la Seine-Maritime est chargé de suivre pour le compte de l'Etat la procédure d'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la vallée de l'Yères.

**Article 3 :**

Le délai d'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la vallée de l'Yères est fixé à six ans à compter de la date de signature de l'arrêté portant composition de la commission locale de l'eau créée pour le schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la vallée de l'Yères.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine-Maritime et mis en ligne sur le site internet [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr).

**Article 5 :**

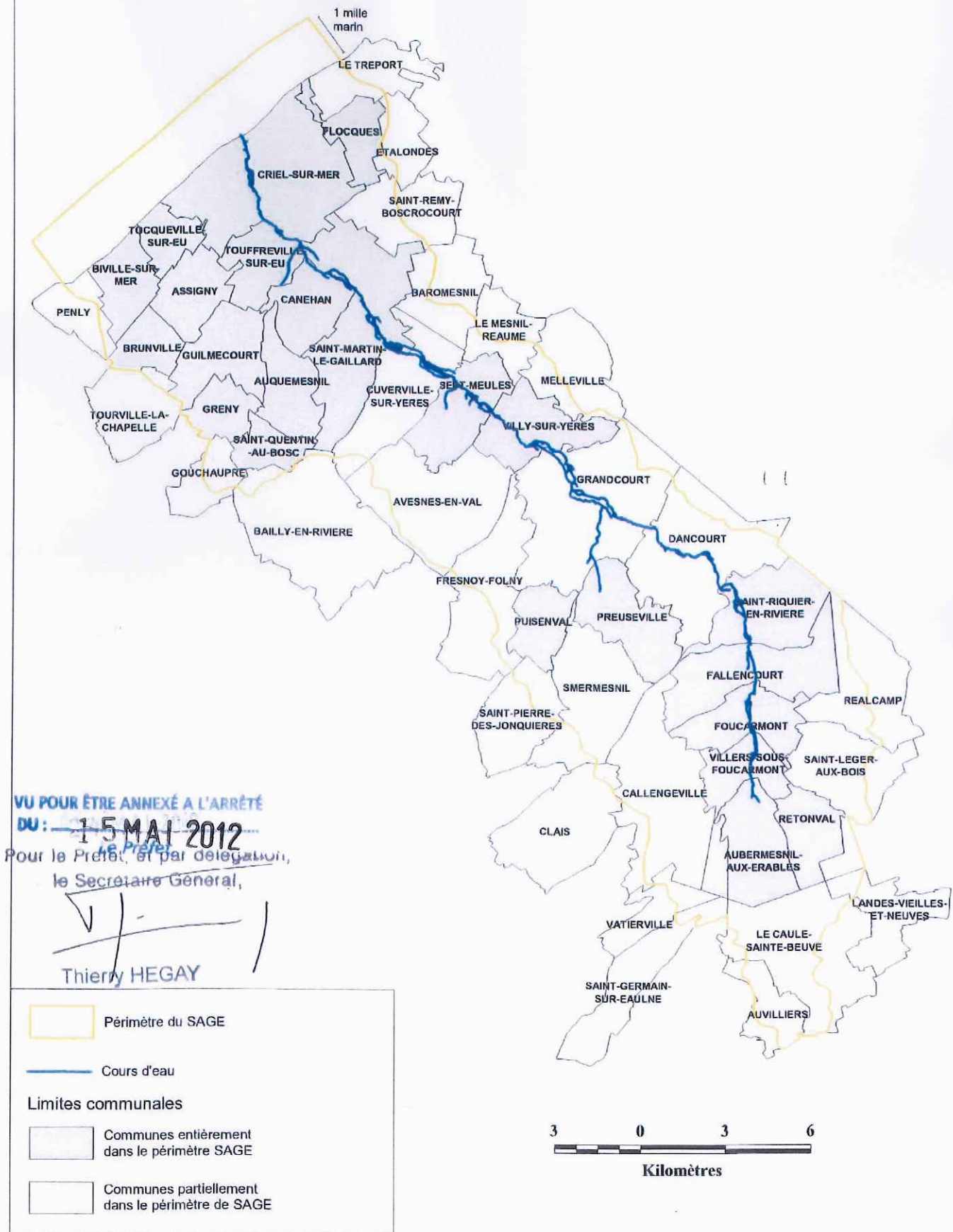
Le Secrétaire Général de la Préfecture de Seine-Maritime, le Sous-Préfet de Dieppe, les maires des communes concernées sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,  
Pour le Préfet, et par délégation,  
le Secrétaire Général,

  
Thierry HEGAY

# ANNEXE 1

## Carte de délimitation du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vallée de l'Yères



## Annexe 2 : Liste des communes du SAGE de l'Yères

Liste des communes situées entièrement dans le périmètre du SAGE de l'Yères :

Nom de la commune	Code INSEE
Assigny	76 027
Aubermesnil aux Erables	76 029
Auquemesnil	76 037
Biville sur Mer	76 098
Brunville	76 145
Canehan	76 155
Criel sur Mer	76 192
Fallencourt	76 257
Flocques	76 266
Foucarmont	76 278
Greny	76 326
Guilmécourt	76 337
Preuseville	76 511
Puisenval	76 512
Rétonval	76 523
Saint Martin le Gaillard	76 619
Saint Quentin au Bosc	76 643
Saint Riquier en Rivière	76 645
Sept Meules	76 671
Tocqueville sur Eu	76 696
Touffreville sur Eu	76 703
Villers sous Foucarmont	76 744
Villy sur Yères	76 745

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ A L'ARRÊTÉ

DU: ~~15 MAI 2012~~  
Le Préfet

Pour le Préfet, et par délégation,  
le Secrétaire Général,

  
Thierry HEGAY

Liste des communes situées partiellement dans le périmètre du SAGE de l'Yères :

Nom de la commune	Code INSEE
Auvilliers	76 042
Avesnes en Val	76 049
Bailly en Rivière	76 054
Baromesnil	76 058
Callengeville	76 122
Clais	76 175
Cuverville sur Yères	76 207
Dancourt	76 211
Etalondes	76 252
Fresnoy Folny	76 286
Gouchaupré	76 310
Grandcourt	76 320
Landes Vieilles et Neuves	76 381
Le Caule Sainte Beuve	76 166
Le Mesnil Réaume	76 435
Le Tréport	76 711
Melleville	76 422
Penly	76 496
Réalcamp	76 520
Saint Germain sur Eaulne	76 584
Saint Léger au Bois	76 598
Smermesnil	76 677
Saint Pierre des Jonquières	76 635
Saint Rémy Boscrocourt	76 644
Tourville la Chapelle	76 704
Vatierville	76 724